



**Nombre de membres
en exercice:** 10

Séance du mercredi 21 mai 2025

Présents : 7

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoqué le 14 mai 2025, s'est réuni sous la présidence de Michel DIAZ.

Votants: 7

Sont présents: Michel DIAZ, Sophie CONQUET TALLAVIGNES, Daniel VEDRENNE, Emilie ROUBY, Thierry BELIARD, Didier BENASSIS, Daniel CRASTE

Représentés:

Excuses:

Absents: Nicole SIMON, Patrick MONSAINT, Christian PELA

Secrétaire de séance: Emilie ROUBY

1 - Approbation du PV du 14 avril 2025
VOTE A L'UNANIMITE

2 - Modification du tableau des emplois - DE 2025 035

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur administratif	B	1	35 h
Adjoint administratif principal 2e cl	C	1	30 h
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 2 ^e cl	C	1	35 h

VOTE A L'UNANIMITE

3 - Mise à disposition parcelles communales - DE 2025 036

Le Maire rappelle aux conseillers qu'il a été signé en date du 26 juillet 2023 une convention, avec le gérant, de mise à disposition de parcelles communales pour une superficie globale de 31 630 M².

Le Domaine du Roc de Barry se proposait d'entretenir ces parcelles en contre partie il procédera à la récolte des olives.

Le gérant se propose également d'entretenir la parcelle B 355 située Coste Renoun d'une superficie de 6 470 M².

VOTE A L'UNANIMITE

4 - Exonération taxes foncières pour les gîtes.

AJOURNE

5 - Vote de crédits supplémentaires - st jean - DE 2025 037

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	RECETTES
023 (042) Virement à la section d'investissement	-2100.00	
65888 Autres	2100.00	
INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
1321 (041) Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	-17867.40	
231 (041) Immobilisations corporelles en cours	925.80	
021 (040) Virement de la section de fonctionnement		-2100.00
1321 (041) Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		-17867.40
1322 - 285 Subv. non transf. Régions		2100.00
203 (041) Frais d'études, recherche, développement		925.80

TOTAL : -16941.60 -16941.60

VOTE A L'UNANIMITE

6 - Vote de crédits supplémentaires - ea st jean - DE 2025 038

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	-401.17	
678	Autres charges exceptionnelles	401.17	

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 148	Installat°, matériel et outillage techni	6169.80	
2315 - 152	Installat°, matériel et outillage techni	-6169.80	
4581 - 148	Dépenses (à subdiviser par opération)	4200.00	
4582 - 148	Recettes (à subdiviser par opération)		4200.00
TOTAL :		4200.00	4200.00
TOTAL :		4200.00	4200.00

VOTE A L'UNANIMITE

7 - CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION LA CALANDRETA - DE 2025 039

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la demande de versement d'un forfait scolaire pour les enfants résidents sur notre Commune et scolarisés dans un établissement privé à Sigean.

Il explique que les établissements CALANDRETA, sous contrat avec l'éducation nationale, accueillent une enfant de la Commune.

De ce fait, une convention a été proposée en partenariat avec l'établissement la CALANDRETA pour le versement d'un forfait scolaire.

Le Maire propose donc de considérer le même coût que les écoles de Durban, soit 850€ pour l'année 2025.

VOTE A L'UNANIMITE

8 - INTEGRATION DE LA COMMUNE DE DURBAN CORBIERES A LA CONVENTION CCFF - DE 2025 040

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la DDTM de l'Aude met à disposition temporaire des Communes de Embres et Castelmaure, Fraissé des Corbières et Saint jean de Barrou un véhicule de guet armé terrestre de remplacement pour la mise en œuvre de la patrouille « BARROU » .

Une convention a été signée entre les communes.

A ce jour, la Commune de Durban Corbières est couverte par les patrouilles de Quintillan et Saint Victor. Afin d'assurer une cohérence territoriale et d'éviter les chevauchements entre patrouilles, la DDTM se propose de prendre comme limite de découpage la route départementale D611, qui traverse la Commune. Cela permettrait de conserver une logique de surveillance par massif.

Monsieur le Maire demande donc aux Conseillers de délibérer quant à l'intégration de la Commune de Durban Corbières à la Patrouille BARROU.

VOTE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

- Information sur le changement de la porte du foyer suite à l'Audit thermique.
- Monsieur le Maire fait lecture de l'arrêté Préfectoral relatif à l'emploi du feu et à la prévention des incendies : Un tableau récapitulatif sera apposé sur le tableau d'affichage de la Mairie.
- Point rencontre Réseau 11 : Monsieur le Maire explique la réunion qui s'est déroulée avec les Maires des Communes avoisinantes et Réseau 11 et fait état des diverses possibilités à étudier (maillage, raccordement, nouveau forage...).
- Panneau Pocket : Le Maire indique que les Communes voisines ont adopté "Panneau Pocket" comme moyen d'information de communication pour la population : Le coût est de 540€ TTC pour 3 ans, soit 180€ ttc/an.
- Plan pluriannuel d'entretien du Barrou et du St François (Syndicat Berre et Rieu) : Monsieur le Maire présente la carte délimitant les entretiens de la rivière du Barrou et du ruisseau St François.
- Contrat Local de Santé : Le Maire indique que la C3SM a mandaté un bureau d'étude pour réaliser un contrat local de santé pour les maisons de Durban et Tuchan. Cette convention devrait permettre d'engager des actions pour lutter contre la désertification médicale.
- Point rapport énergétique Mairie : M. le Maire présente le tableau d'emphase indiquant les économies d'énergie réalisées depuis la mise en place des panneaux photovoltaïque Mairie.

CLOTURE A 19 H 37